

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 5 JUILLET 2006.

Lors de la réunion du 5 Juillet 2006, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Débats publics terminés.

1 – Projet d'enfouissement de la RN13 à Neuilly.

M. Roland PEYLET, Président de la commission particulière, a présenté les grandes lignes de son compte-rendu de ce débat qui s'est déroulé du 22 Février au 30 Mai.

Ce débat a suscité, une participation moyenne (1700 participants aux réunions publiques) et dont on peut regretter surtout qu'il ait peu mobilisé au delà de Neuilly malgré une information initiale qui a touché une zone plus étendue ; en revanche son contenu a été diversifié et intéressant.

L'opportunité du projet a suscité, en tant que telle, assez peu d'interventions et peu d'opposition ; le débat s'est concentré sur les questions d'urbanisme (aménagement de surface) dont la CNDP avait souligné initialement qu'elles constituaient le complément indissociable de l'opération routière, sur des aspects techniques particuliers (le problème des entrées-sorties de l'axe dénivelé), sur quelques problèmes environnementaux (évacuation des fumées) et sur la question du coût et du financement, qui a fait l'objet de nombreuses critiques ; sur ce dernier point, le débat public, à défaut de faire apparaître une réponse, a permis d'informer le public sur toutes les données du problème.

M. PEYLET a signalé l'absence de quelques acteurs institutionnels pourtant directement concernés et la CNDP s'en est étonnée.

Ce compte-rendu et le bilan du débat public seront présentés conjointement par M. PEYLET et M. MANSILLON lors d'une conférence de presse qu'ils tiendront ensemble à Neuilly Mardi 11 Juillet prochain.

2 – Projet de prolongement de l’A12.

M. CARRERE, Président de la commission particulière de ce débat public qui s’est déroulé du 3 Mars au 17 Juin, a présenté les grandes lignes de son compte-rendu.

Il a souligné à quel point la longue histoire de ce projet, jalonnée de décisions non suivies d’effets, avait pesé sur le débat qui a connu souvent un climat tendu marqué par des oppositions fortes, dont certaines de caractère social ; en sens inverse, le débat a connu une participation nombreuse (plus de 7000 personnes) et active.

La question de l’opportunité et de l’acceptabilité du projet a été débattue passionnément jusqu’à la fin, avec à la fois des arguments généraux ou de principe et des arguments très localisés et très concrets. L’unanimité se fait pour considérer que la situation n’est plus tolérable par les populations et les collectivités concernées et qu’il faut réhabiliter la RN 10 ; de ce fait les solutions utilisant cet axe (transformation de la RN10 en voie express ou passage de l’A12 sous la RN10) apparaissent inacceptables aux élus et aux riverains concernés.

Ceux-ci plaident donc pour un passage « en milieu rural », mais la solution par le vallon de Pommeret apparaît tout aussi inacceptable à d’autres qui soulignent le fort risque de contentieux que comporterait un déclassement, même partiel, d’un Parc Naturel Régional et d’un site classé.

Plusieurs propositions alternatives, plus ou moins approfondies, ont été présentées par des participants au débat.

Enfin, bien entendu, au delà des impacts sur l’environnement humain et naturel liés à certains projets, ont été évoqués d’autres aspects environnementaux (air, eau) et les problèmes de coût et de financement.

Ici aussi l’absence du débat public de plusieurs acteurs institutionnels a été constaté et regretté et il faudra s’interroger sur les raisons qui la motivent.

II – Débats publics en cours.

1 – Projet de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval.

La réunion de clôture du débat se déroulera le Vendredi 7 Juillet. Le Président de la commission particulière, M. Jean BERGOUGNOUX, a pu cependant faire un premier point d’ensemble du déroulement du débat devant la Commission nationale.

Le débat public s’est poursuivi de manière très soutenue et les contributions au débat ont été nombreuses. Si des propositions de tracés nouveaux ou combinant les tracés existants ont pu être examinés au cours du débat, il ressort nettement des réunions que, d’une part, les élus qui ont fortement participé au débat ont des positions tranchées selon les communes, que, d’autre part, malgré de fortes divergences sur les tracés, le consensus est fort sur la nécessité de réaliser le prolongement de la Francilienne (les avis sur son « bouclage » étant plus partagés) et de voir une décision enfin prise et mise en œuvre.

M. BERGOUGNOUX a fait état d’une demande de prolongation du débat public émanant de trois citoyens et de l’avis défavorable de la commission particulière sur cette demande. La Commission nationale a décidé de ne pas lui donner suite.

2 – Problématique des transports dans la vallée du Rhône et sur l’arc languedocien.

Le débat public se poursuit avec actuellement la phase des réunions territoriales ; la participation du public est plus soutenue et les contributions arrivent nombreuses.

Le débat public se terminera le 2 Juillet prochain.

III – Débats publics décidés.

1 – Projet LGV Poitiers-Limoges .

Mme LARIVAILLE, Présidente de la Commission particulière, après avoir rappelé les travaux préparatoires accomplis depuis le début de l’année, a présenté le projet de dossier du débat préparé par RFF et proposé de le considérer comme assez complet pour permettre l’ouverture du débat public.

La CNDP en décide ainsi et arrête sur sa proposition le calendrier et les modalités du débat : celui-ci se déroulera du 1^{er} Septembre au 18 Décembre 2006 ; son programme, susceptible d’adaptations pour répondre aux souhaits des participants, comporte aujourd’hui 18 réunions publiques : outre les réunions d’ouverture et de clôture, dupliquées à Limoges et Poitiers, des réunions thématiques et des réunions territoriales.

Les documents du débat seront diffusés dans le public fin Août, une dizaine de jours avant les premières réunions publiques, mais ils seront dès demain sur le site Internet du débat public (www.debatpublic-lgvpoitierslimoges.org).

2 – Projet ferroviaire Bordeaux-Espagne.

M. Jean-Pierre CHAUSSADE, Président de la commission particulière, expose les divers éléments de contexte de ce débat public (notamment le récent débat public sur le projet de LGV Bordeaux Toulouse et l’actuelle consultation sur le projet de contournement autoroutier de Bordeaux).

Il expose les contacts établis avec la centaine d’acteurs des trois départements français concernés, avec la Commission de l’Union Européenne, avec les autorités espagnoles du niveau central et du Pays Basque ; la CPDP a pu ainsi recueillir toutes les informations utiles sur les préoccupations et les attentes des uns et des autres.

M. CHAUSSADE présente ensuite le projet de dossier du débat préparé par RFF et souligne qu’il nécessiterait d’être complété en ce qui concerne les questions environnementales (enjeux globaux et impacts sur les milieux naturels et humains de la zone d’étude) afin de répondre pleinement aux attentes déjà exprimées par les acteurs.

La CNDP, après discussion à laquelle participent presque tous ses membres, considère que le projet de dossier doit recevoir un complément regroupant et renforçant l’analyse des aspects environnementaux.

La CNDP souhaite cependant en même temps que cela n’aboutisse pas à décaler le calendrier envisagé. Elle attend donc que le projet de dossier de débat ainsi complété lui parvienne de façon à ce qu’elle puisse l’examiner au cours d’une séance exceptionnelle qu’elle fixe au

Mercredi 26 Juillet prochain ; elle arrêtera le même jour le calendrier du débat public qui pourra ainsi commencer dès la fin de l'été.

IV – Information sur l'état de la préparation des débats.

1 – Développement portuaire de Bastia.

M. MERCADAL donne connaissance de la lettre du 14 Juin par laquelle le Président de la collectivité territoriale de Corse (CTC), à la suite des entretiens qui ont eu lieu, demande une prolongation du délai de 6 mois dont dispose le maître d'ouvrage pour préparer le dossier du débat, ceci afin de pouvoir intégrer les résultats des études prévues ; le Président de la CTC prévoit en effet d'adresser ce projet de dossier en Janvier 2007.

Dans le prolongement des échanges de sa séance de Juin, la CNDP décide d'accorder une prolongation de 3 mois de ce délai.

2 – Prolongement de l'autoroute A16 entre l'Isle-Adam et la francilienne.

M. MANSILLON propose à la Commission nationale, qui l'accepte, la composition suivante de la commission particulière chargée de préparer puis d'animer ce débat public :

Présidente : Madame Claude BREVAN
Membres : MM. Pierre-Louis DOUCET et Pierre-Gérard MERLETTE.

V – Questions diverses.

1) Concertation recommandée à Voies Navigables de France sur le projet Seine-Nord Europe.

M. DEVISSE, qui avait été chargé par la CNDP de suivre la concertation qu'elle avait recommandée à Voies Navigables de France, en présente le compte-rendu.

Celle-ci s'est déroulée en plusieurs phases :

- phase d'information (Juillet 2004-Mars 2005),
- première phase de concertation (Mars-Avril 2005) destinée aux acteurs territoriaux (environ 500 personnes),
- seconde phase de concertation (Mai-Septembre 2005) élargie à la population ; ces réunions publiques rassemblent environ 1200 personnes ; à noter la réunion sur les questions hydrauliques ajoutée, en accord entre Préfet coordonnateur, VNF et CNDP, pour répondre aux questions de la population marquée par les inondations de l'Oise et de la Somme.
- Enfin consultation des collectivités, acteurs socio-économiques, associations et services de l'Etat en Novembre-Décembre 2005 puis Mars-Avril 2006 sur les volets techniques et économiques.

M. DEVISSE souligne le travail approfondi effectué dans les territoires, la qualité et la sincérité de VNF et des services de l'Etat. Cette concertation a été menée non comme un exercice imposé mais comme un atout pour l'insertion du projet aux points de vue social et territorial.

La CNDP remercie M. DEVISSE de son action et note avec satisfaction que cette concertation a été menée de façon parfaitement conforme à l'esprit et à la lettre de sa décision.

2) Concertation recommandée à Réseau Ferré de France pour le projet de LGV Bretagne-Pays de la Loire.

RFF avait adressé à la CNDP un premier rapport d'étape réalisé en Janvier 2004 sur cette concertation, et le Président de la Commission de suivi demandée par la CNDP avait adressé son compte-rendu. Cette première phase largement ouverte à la population a été suivie depuis lors par des phases plus institutionnelles de consultation des services de l'Etat (printemps 2004), de consultation des élus, des acteurs socio-économiques et des associations (automne 2004 – printemps 2005) qui ont abouti à l'approbation du dossier d'avant-projet sommaire puis au lancement récent de l'enquête publique.

La CNDP donne acte à RFF du rapport final qu'il vient de lui adresser sur cette concertation.

3) Loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et loi de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

La CNDP a pris acte de la promulgation des lois sur « les déchets et matières nucléaires » et sur « la transparence nucléaire » qui viennent après plusieurs débats publics organisés par elle sur ces sujets eux-même ou sur des sujets voisins. Elle considère que le dispositif qui en ressort sur l'information et la concertation dans le domaine nucléaire devrait permettre de donner une solution particulière au problème du suivi de l'après-débat, problème rencontré d'ailleurs dans tous les débats publics.

Elle note en effet à ce titre la légitimation des Commissions locales d'information (CLI) et la création d'un « Haut Comité pour la transparence ». Ce dernier a notamment compétence pour « organiser des concertations » et pour « se saisir et faire des propositions » sur toute question générale dans le domaine de l'information concernant la sécurité et la sûreté des déchets et matières nucléaires. Il est en liaison étroite avec les CLI.

La CNDP mandate son Président pour prendre contact avec le Président du Haut Comité dès que celui-ci aura été nommé afin de :

- d'une part, examiner comment une coopération des deux institutions, en liaison avec les CLI, permettrait à la CNDP de mieux assurer la mission, qui lui a été confiée par la loi, de suivre, jusqu'à la réalisation des projets, la mise en œuvre par le maître d'ouvrage d'une communication satisfaisante avec le public ;

- d'autre part, saisir le Haut Comité de la contradiction qui peut surgir entre les nécessités du débat et celles de la confidentialité lorsque certaines informations tombent sous le coup de cette dernière. La CNDP, qui s'est beaucoup engagée pendant les débats « déchets » et « EPR » pour aider à la recherche d'une solution à cette question, apportera au Haut Comité les éléments communs à ces deux débats : séance de Novembre 2005 à Caen et groupe de travail qui l'a suivi. Ces éléments lui paraissent en effet mériter un prolongement que le Haut Comité est désormais le mieux à même de leur donner.

4) Avis de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs).

La Commission Nationale du débat public ayant refusé de transmettre à une association qui le demandait un dossier de saisine alors même qu'elle avait décidé de recommander une concertation au maître d'ouvrage sur le projet en cause, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs avait été saisie de ce refus.

La CADA n'a pas donné suite à ce recours en considérant que **le « dossier de saisine constitue dans le cas d'espèce un document administratif qui présente un caractère préparatoire compte tenu de la recommandation de concertation » faite au maître d'ouvrage.**

Le Président

Yves MANSILLON